

Le PROGRAMME de RÉUSSITE ÉDUCATIVE



Centre Communal d'Action Sociale
Direction de la Jeunesse

SOMMAIRE

• LE CONTEXTE	4
• LES INSTANCES	5
• LES TERRITOIRES D'INTERVENTION	6
• QUAND SOLLICITER LE P.R.E. ?	7
• LES PARCOURS INDIVIDUALISÉS	8-9
• LES ATELIERS COLLECTIFS	10
• LE TEMPS DES PARENTS	11
• CONTACTS	12

LE CONTEXTE



Le Programme de Réussite Éducative, tel que défini dans la loi de programmation pour la cohésion sociale (18 janvier 2005) et dans la note de cadrage pour sa mise en œuvre, vise à accompagner des enfants de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas, pour de multiples raisons, d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Le dispositif s'adresse aux enfants résidant dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville et/ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Il a pour objectif de prévenir les risques de décrochage scolaire, de repérer les enfants qui présentent des signes de fragilité ou des risques de rupture dans leur parcours, d'élaborer une prise en charge adaptée et acceptée par l'enfant et sa famille, de soutenir les familles dans leur rôle parental.

Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et d'amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer. Dans ce cadre, il s'inscrit dans l'axe « Réussite Éducative et soutien à la parentalité » du volet « Éducation » du Contrat de Ville, qui vise à renforcer les moyens dans le repérage et l'accompagnement des enfants les plus vulnérables sur le plan éducatif.

Le Programme de Réussite Éducative n'est pas un dispositif de soutien scolaire et ne se substitue pas aux missions et actions assurées en ce sens par l'école. Il s'articule en complémentarité des autres dispositifs proposés aux enfants et aux familles, et n'est sollicité que lorsque le droit commun ne permet pas de répondre spécifiquement aux besoins repérés.

Les parcours personnalisés peuvent prendre la forme d'accompagnements individuels ou collectifs selon les situations. D'autres actions, notamment de soutien à la parentalité, peuvent également être mises en œuvre.



LES INSTANCES



Comité de pilotage

Il est décisionnaire des orientations du P.R.E. Le bilan des actions, les perspectives et le suivi de la répartition budgétaire y sont évoqués. Il est composé de représentants de la Ville de Limoges, de la préfecture de la Haute-Vienne, de l'ANCT/ DDETSP, de Limoges Métropole, de la DSDEN, de la CAF et des associations partenaires. Il se réunit une fois par an.

Comité technique

Il évalue le bon fonctionnement du dispositif, fait des propositions et procède à des réajustements des différentes actions. Il est composé de représentants de la Ville de Limoges, de la DDETSP, de la DSDEN et de la CAF. Il se réunit deux à trois fois par an.

Les Équipes Pluridisciplinaires de Soutien (E.P.S.)

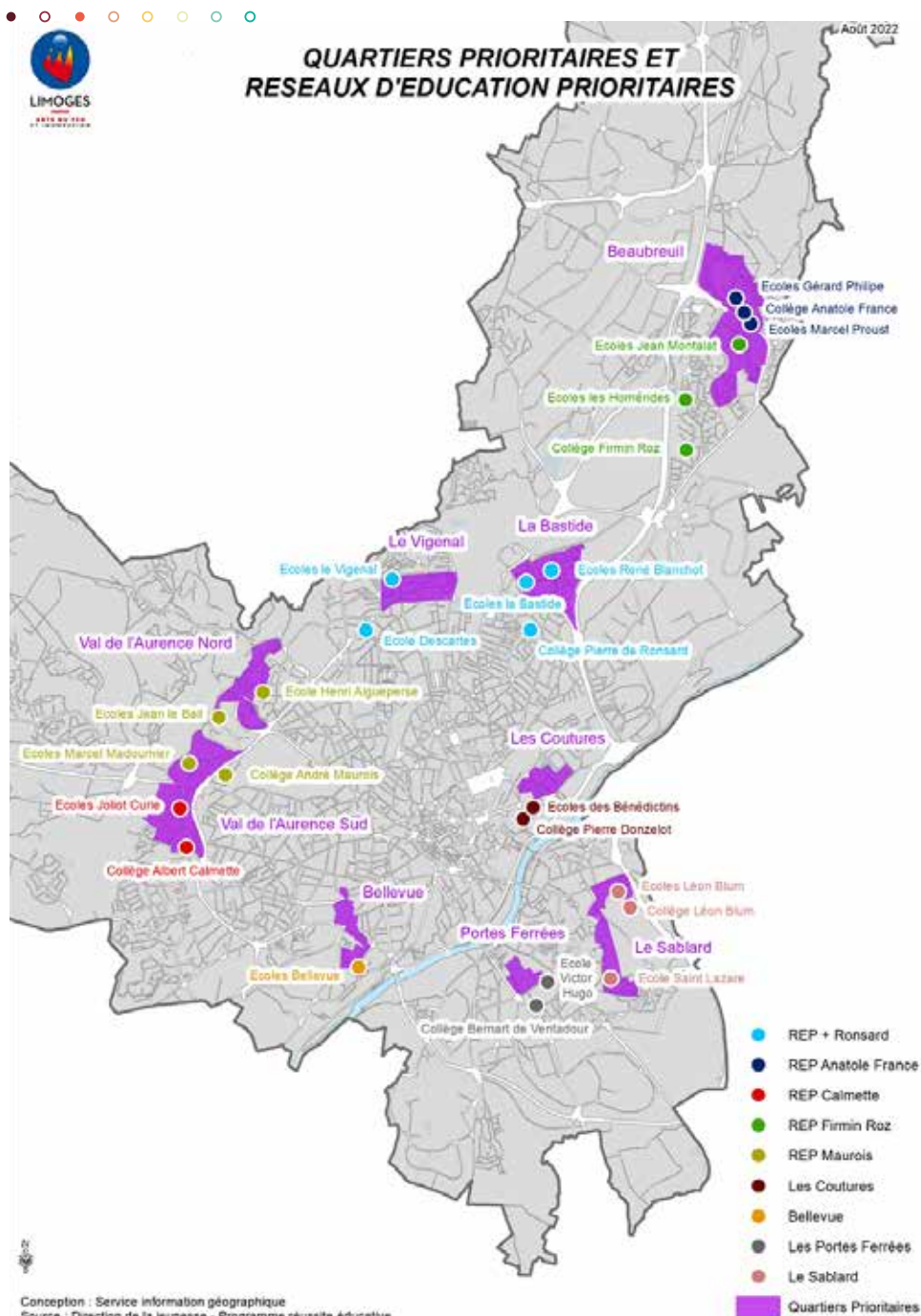
Elles sont mises en place sur chaque territoire concerné. Animées par la coordinatrice ou les référents PRE, elles sont composées d'un noyau permanent de représentants des institutions et d'un noyau variable d'acteurs de terrain. Les EPS ont pour mission d'établir un diagnostic des situations qui leur sont présentées et de proposer un parcours personnalisé aux enfants et à leur famille. Elles se réunissent deux fois par an.

Les Cellules de Réussite Éducative (C.R.E.)

Composées de tous les acteurs éducatifs d'un territoire donné, elles sont le lieu de la mise en réseau des intervenants, du partage des informations à caractère général et des objectifs, de l'émergence des besoins. Les acteurs peuvent partager leurs connaissances ou proposer leurs compétences. Les évaluations des actions éducatives leur sont présentées chaque année. Elles se réunissent une fois par an.



LES TERRITOIRES D'INTERVENTION



QUAND SOLLICITER LE P.R.E. ?



Les actions du Programme de Réussite Éducative recouvrent des domaines très variés. Les approches sont transversales et individualisées, et visent à favoriser le bien-être global, l'épanouissement et la réussite des enfants :

- Le soutien à la scolarité, l'aide au travail personnel (aide pratique, méthodologique, organisationnelle...), l'engagement scolaire (motivation, assiduité, persévérance, posture d'élève...)
- le langage, la communication
- la socialisation, l'intégration, la confiance en soi
- l'ouverture culturelle
- l'accès à la pratique sportive ou aux loisirs
- la santé, le bien-être, la prévention des comportements à risques
- le soutien à la parentalité...

Certains critères de repérage peuvent justifier une orientation vers le dispositif, même si la liste suivante n'est pas exhaustive :

- Lorsqu'un enfant a besoin d'un soutien pour maintenir son parcours de réussite et éviter les risques de décrochage
- Lorsqu'il existe pour l'enfant un risque d'apparition ou d'aggravation de difficultés si rien n'est fait en prévention
- Lorsqu'un enfant est confronté à des changements dans sa vie familiale, sociale ou scolaire, qui risquent de le fragiliser
- Lorsque les dispositifs de droit commun ne disposent pas (ou pas encore) de réponse adaptée face aux difficultés d'un enfant
- Lorsque le P.R.E. peut compléter l'action des partenaires de droit commun.



LES PARCOURS INDIVIDUALISÉS



Tout professionnel (enseignants, directeurs, psychologues scolaires, CPE, travailleurs sociaux, éducateurs, associations...) qui, dans le cadre de son activité, repère un enfant présentant des signes de fragilité, peut solliciter la coordinatrice ou les référents du P.R.E. pour exposer la situation.

Après évaluation de la pertinence, le professionnel rencontre la famille de l'enfant afin de leur proposer le dispositif, d'identifier au mieux les besoins et de définir des objectifs, puis complète une fiche-contact, qu'il transmet ensuite au service du Programme de Réussite Éducative, avec l'accord de la famille.

Lorsqu'une place est disponible, le service contacte la famille et programme une première rencontre qui vise à formaliser la prise en charge, notamment par la signature d'une charte d'engagement.

Un référent de parcours (ou une association partenaire**) est missionné pour assurer l'accompagnement scolaire, social et culturel de l'enfant, à raison de séances de 2 heures hebdomadaires qui ont généralement lieu au sein des bibliothèques municipales.

Des sorties et activités culturelles ou sportives sont régulièrement proposées, sur des temps dédiés ou pendant les vacances scolaires, et font partie intégrante de l'accompagnement.

Si en cours d'accompagnement, des problématiques spécifiques sont repérées, le P.R.E. peut faire appel à des professionnels dont les interventions viendront en complément (psychologue, psychopédagogue, sophrologue, graphopédagogue, éducateur sportif...).

Les référents mettent aussi en œuvre des actions de soutien à la parentalité pour les familles bénéficiaires : aide aux démarches inhérentes à l'enfant, médiation avec les institutions (lien famille-école...), accompagnement lors de rendez-vous et vers des services médico-sociaux...

Les services de l'Éducation Nationale peuvent aussi solliciter le P.R.E. pour participer à des instances, des réunions, des équipes éducatives... lorsque sa présence paraît pertinente.

En fonction des besoins, un accompagnement peut durer en moyenne de 18 à 24 mois, tout au long desquels les parcours sont évalués, adaptés, réajustés en accord avec les enfants, les familles, les professionnels prescripteurs, les enseignants, et lors des E.P.S.

Les fins de parcours sont anticipées et préparées en amont avec l'enfant et sa famille. Si nécessaire, les familles sont accompagnées vers les dispositifs de droit commun les plus adaptés.

La place des familles

Les parents sont considérés comme un partenaire à part entière. Ils sont les premiers éducateurs de l'enfant.

Le dispositif est gratuit pour les familles et nécessite la pleine implication des enfants et des parents, dans une démarche de co-construction des parcours.

La confiance mutuelle est recherchée par l'écoute, la bienveillance, le respect, la confidentialité...

Les parents ont le droit d'accéder à toute information ou document élaboré dans le cadre de la réussite éducative, d'accepter ou de refuser le parcours proposé, de solliciter la sortie du dispositif à tout moment.

Les parents acceptent les échanges d'informations pouvant être réalisés entre les différents professionnels impliqués dans le parcours de leur enfant.



* Des parcours individualisés peuvent être délégués à 3 associations partenaires :

- AFEV, principalement pour l'accompagnement vers la lecture des enfants de GS et de CP
- CSF, sur le territoire du Val de l'Aurence Nord
- VITAL, sur le territoire du Vigenal

Chaque année à Limoges, plus de 150 enfants bénéficient d'un parcours PRE individuel.



LES ATELIERS COLLECTIFS



Dans les écoles maternelles et élémentaires

A la demande des directeurs ou des enseignants, le P.R.E. peut proposer des ateliers collectifs hebdomadaires organisés pendant le temps après la classe, de novembre à juin :

- 45 minutes en maternelle
- 1 heure en élémentaire

L'objectif est de proposer une alternative aux parcours individuels lorsqu'une problématique commune est constatée et nécessite une mise en situation en groupe pour être travaillée (relation aux autres, rapport aux règles de vie en collectivité, confiance en soi, communication...).

Plusieurs thématiques peuvent être proposées afin de développer les compétences linguistiques ou socio-comportementales des enfants : créativité, expression orale, Français Langue Étrangère, citoyenneté, jeux à règles, jeux coopératifs, motricité...

Les ateliers sont animés par des intervenants qualifiés. Les groupes sont constitués de 4 enfants en école maternelle, et de 6 à 8 enfants en école élémentaire.

Dans les collèges

A la demande du chef d'établissement, le PRE peut mettre en place des ateliers de Français Langue Étrangère ou de consolidation des acquis en langue française, à destination de collégiens ne pouvant pas (ou plus) bénéficier des dispositifs de l'Éducation nationale (UPE2A) mais dont la maîtrise du français reste fragile.

L'objectif est d'aider les adolescents à développer leurs compétences linguistiques (compréhension et expression orale et écrite) et de renforcer ainsi leur estime de soi, afin qu'ils puissent suivre une scolarité plus sereine.

Les ateliers sont conçus pour accueillir des groupes de 8 à 10 collégiens au maximum.

Ateliers sociolinguistiques

Le PRE met en place des ateliers hebdomadaires de découverte culturelle, à destination d'enfants allophones primo-arrivants scolarisés en école élémentaire (du CP au CM2), visant à les accompagner dans la découverte de leur nouvel environnement et ainsi favoriser leur intégration, leur bien-être et leur réussite scolaire.

Les ateliers se construisent autour de 3 axes principaux : la maîtrise de la langue française, la compréhension des codes scolaires et l'ouverture culturelle. Le dispositif prévoit un axe parentalité, en associant les familles à la démarche. Un partenariat avec les ALSH des quartiers permet aux enfants de bénéficier d'activités pendant les vacances.

Ces ateliers ont lieu le mercredi matin en période scolaire et sont constitués de groupes de 8 à 10 enfants au maximum sur les secteurs de Beaubreuil, du Val de l'Aurence et de La Bastide.

Le repérage et l'orientation des enfants vers les ateliers se fait par les équipes de direction et les équipes enseignantes (ou les travailleurs sociaux selon les cas), au moyen d'une fiche d'inscription complétée par leurs soins et signée par les familles. Il est nécessaire que les familles soient informées des motifs d'orientation, et donnent explicitement leur accord.

LE TEMPS DES PARENTS



Cette action s'inscrit dans un dispositif de Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) qui a pour objectif d'offrir un espace d'écoute, d'échanges et de soutien aux parents.

Cette action vise à :

- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- Prévenir certaines difficultés pouvant impacter le parcours scolaire ou le bien-être de l'enfant
- Renforcer le lien de confiance entre les familles et les acteurs éducatifs
- Offrir aux parents un lieu d'écoute et de ressources où ils peuvent partager des expériences et débattre de questions en lien avec l'éducation de leurs enfants.

« Le temps des parents » peut être mis en place de la maternelle au collège, sur demande des équipes de direction ou des équipes enseignantes, au sein même des établissements scolaires. L'action se décline sous 2 formes :

- Les réunions à thème
- Les ateliers parents/enfants

Les rencontres sont organisées dans un cadre bienveillant. Elles sont animées par des professionnels spécialisés. Les thématiques abordées évoluent selon l'âge des enfants et des besoins identifiés : gestion des émotions, alimentation, sommeil, jeux, sensibilisation à l'usage des écrans, harcèlement, bien-être et développement de l'enfant et de l'adolescent...

Les équipes enseignantes ont un rôle clé dans la réussite de l'action. Leur implication dans la mobilisation des familles est essentielle.



CONTACTS



- **Coordinatrice du Programme de Réussite Éducative :**

Sylvie MOUNIER

05 55 45 86 91

07 61 92 66 18

sylvie.mounier@limoges.fr

- **Référents du Programme de Réussite Éducative :**

Gwennaëlle DIJOUX

05 55 45 63 79

07 61 92 04 11

gwennaelle.dijoux@limoges.fr

Pascal CHANINAS

05 55 45 65 34

06 61 80 83 23

pascal.chaninas@limoges.fr

- **Direction de la Jeunesse**

Service Périscolaire

5 rue Jean-Pierre Timbaud

87031 LIMOGES Cedex

- www.limoges.fr/pratique/programme-de-reussite-educative



- **Le référentiel de l'action éducative :**

